

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-960/SG/FIN annulant partiellement le procès-verbal d'adjudication des sept immeubles administratifs, sis à Arta, mis en vente aux enchères publiques le 5 décembre 1970.

n° 72-960/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
20 juin 1972

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro  
10 juillet 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Est annulé le procès-verbal d'adjudication des sept immeubles administratifs sis à Arta approuvé par arrêté n° 70-552/SG/FIN en ce qui concerne : le lot n° 3 attribué à M. Ismaël Hassan Hamadou, pour à da somme de 1.900.000 francs ; le lot n° 5 attribué à M. Mohamed Ahmed Issa, dit « Cheiko », pour la somme de 900.000 francs, les intéressés n'ayant pas acquitté le prix résultant de l'adjudication. La villa objet du lot n° 3 et le pavillon objet du lot n° 5 restent la propriété du Territoire.